

Bonjour,

Comme je vous l'ai dit dans des mails précédents, je me suis prononcé publiquement contre la limitation des 80km/h.

Moi-même, lorsque je sillonne les routes de l'Aube, je serai impacté par cette mesure. Néanmoins, et mes responsabilités parlementaires me l'imposent, je pense que la vie de chaque être humain n'a pas de prix.

Ainsi, je salue le pragmatisme du Président de la République : si dans deux ans il n'y a pas de résultats concrets, le décret sera abrogé. Et inversement, si des vies sont sauvées alors le décret sera maintenu. Quoi qu'on en dise, l'alcool, le portable et la vitesse sont les causes premières des accidents.

Vous remarquerez que je me suis donc positionné contre ce décret. Aussi, je pense que la démarche d'interpeller par des dizaines de mails les députés n'est pas la bonne. Ma permanence à Bar-sur-Aube est grande ouverte pour discuter de cela et d'autres sujets. Et même pourquoi pas avec la liste des personnes que vous me communiquez à chaque fois faire une réunion publique.

Concernant la loi dont vous me parlez et dont je connaissais la teneur, elle passe demain à 9h30 au vote.

Bien cordialement.

Grégory BESSON-MOREAU  
Député de la 1ère circonscription de l'Aube  
Membre de la Commission des Affaires économiques